

ÉCOLE
DE



Code de vie 2022- 2023



HORAIRE DE LA JOURNÉE

Pour les élèves du primaire :

AVANT-MIDI :



8 h 23	Début de la rentrée progressive
8 h 35	Début du premier cours
9 h 37	Début du deuxième cours
10 h 39	Récréation
11 h 01	Début du troisième cours
12 h 01	Départ pour le dîner

APRÈS-MIDI :

13 h 18	Cloche
13 h 21	Début du quatrième cours
14 h 23	Récréation
14 h 45	Début du cinquième cours
15 h 45	Départ pour la maison

Pour les élèves du préscolaire :

AVANT-MIDI :

8 h 58	Arrivée des élèves à l'école
12 h 01	Départ pour le dîner

APRÈS-MIDI :

13 h 18	Cloche
15 h 05	Départ pour la maison



École de l'Envolée

420, rue du Menuisier
Trois-Rivières (Québec)
G8T 6N5

Téléphone : 819 374-2676

Télécopieur : 819 374-5365

SITE WEB: <http://delenvolee.csduroy.qc.ca/>

COURRIEL: envolee@csduroy.qc.ca



<https://www.facebook.com/ecoleenvoleecsduroy>

Mon code de vie scolaire 2022-2023

Identification de l'élève

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Groupe-repère : _____

Titulaire : _____

PHOTO

Informations importantes

En cas d'urgence

Nom de mes parents : _____

Téléphone à domicile : _____

Autres numéros importants : _____

Adresse électronique : _____

Liste du personnel 2022-2023

PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Direction :	Marc-André Lallemand
Secrétaire :	Julie Beaulieu
Conciergerie :	Pierre Cauchon
Technicien informatique :	Francis Dufresne
Psychologue :	Nicolas Houde
Psychoéducateur :	_____
Enseignante orthopédagogue :	Kathy Denoncourt
Tech. éducation spécialisée :	_____
Bibliothécaire :	_____
Responsable du <i>Service de garde L'Envolée</i> :	Josée Houle

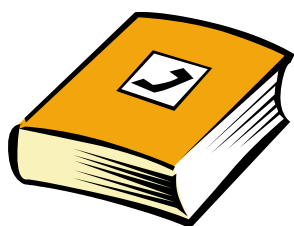
PERSONNEL ENSEIGNANT

TITULAIRES

Préscolaire 5 ans :	Sylvie Côté
Primaire :	Marie-Pier Houle, 1 ^{re} année Marie-Claude Brière, 2 ^e année Caroline Noël, 3 ^e /4 ^e année Sylvie Dufresne, 3 ^e année Donald Leduc, 4 ^e année Lucie Lahaie, 5 ^e année Sandra Sauvageau, 6 ^e année

SPÉCIALISTES

Anglais :	_____
Éducation physique & danse :	Éric Boivin



Index téléphonique

École de l'Envolée

(819) 374-2676 #1

Heures de bureau (secrétariat)

8 h 30 à 12 h 00
13 h 30 à 16 h 00

Service de garde de l'Envolée

(819) 374-2676 #2

Caisse Populaire Desjardins de
l'Est de Trois-Rivières

(819) 378-4029

Centre de santé et des services sociaux
de Trois-Rivières (CSSSTR)

(819) 370-2200

www.cloutier-durivage.qc.ca

Centre Jeunesse

(819) 372-0599

Transport scolaire

(819) 370-6167

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

www.csduroy.qc.ca

(819) 379-5989



Dates importantes

Photo scolaire :	13 septembre 2022
Assemblée générale des parents :	14 septembre 2022
Rencontre de parents :	11 et 12 novembre 2022

Répartition des étapes

Étape	Débute le :	Se termine le :	Nombre de jours	Remise du bulletin informatisé
La première communication aux parents sera remise le 14 octobre 2022				
1 ^{re} étape	1 ^{er} septembre 22	4 novembre 22	42	10 novembre 22
2 ^e étape	7 novembre 22	24 février 23	65	10 mars 23
3 ^e étape	6 mars 23	23 juin 23	73	29 juin 23



Projet éducatif - École de l'Envolée

- Augmenter le taux de réussite en lecture
- Augmenter le taux de réussite en écriture.

SENTIMENT

D'APPARTENANCE

L'école de l'Envolée visera la réussite de chacun des élèves en français

RESPECT

L'école de l'Envolée favorisera un milieu de vie sain, stimulant et sécurisant pour tous

- Augmenter le nombre d'élèves qui ont un mode de vie actif.

- Améliorer la pratique de saines habitudes alimentaires

- Augmenter le taux de participation des élèves aux activités parascolaires et pendant la grille-matière

L'école de l'Envolée développera le sentiment d'appartenance chez les enfants, les parents et tous les intervenants de notre école.



RESPONSABILISATION



PROJET ÉDUCATIF 2018-2022

École ou centre : De l'Envolée

Notre mission :

Nous sommes une école qui favorise la persévérance scolaire et le développement du plein potentiel de tous nos élèves.

Notre vision :

Offrir un environnement propice et stimulant à l'apprentissage qui permettra d'assurer le dépassement de soi et la réussite de chacun des élèves en collaboration avec tous les intervenants de la communauté dans un processus évolutif.

Nos valeurs :

Valeur 1

- Respect

Valeur 2

- Sentiment d'appartenance

Valeur 3

- Responsabilisation

Comportements observables attendus

- Un élève est respectueux:
 - par les mots utilisés, les comportements adéquats avec soi-même et les autres.
 - par l'utilisation appropriée de son matériel et celui des autres.
 - en mettant en pratique les règles de classe et le code de vie de l'école.

- Un enfant ou adulte qui possède le sentiment d'appartenance:
 - participe aux activités de l'école.
 - est serviable avec ses pairs.
 - a une attitude positive démontrée au quotidien.

- Un individu qui est responsable:
 - utilise les méthodes de travail et les stratégies enseignées (code de correction, résolutions de conflits, méthodes de travail...).

Le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

- AXE 1** Des milieux axés sur l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves
- AXE 2** Des milieux de vie propices au développement, à l'apprentissage et à la réussite
- AXE 3** Des acteurs et des partenaires engagés et mobilisés pour la réussite
- AXE 4** Une organisation innovante, efficace et performante



PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE

PORTRAIT DE L'ÉCOLE

Réussite scolaire

Forces

- soutien aux élèves à défi.
- croyance du personnel que tous les enfants peuvent réussir.
- Les résultats scolaires de nos élèves sont une force dans la compétence raisonner en mathématiques.

Défis

- utilisation des outils technologiques.
- améliorer la compétence en lecture et en écriture chez tous les élèves de notre école.

Climat scolaire

Forces

- satisfaction des parents concernant l'encadrement de leur enfant.
- sentiment de sécurité chez les enfants dans l'école.
- communication entre l'école et la maison.
- accueil et respect des enfants et des adultes.
- satisfaction des parents envers notre école.

Défis

- offre d'activités sportives et culturelles diversifiées.
- intervention auprès des élèves intimidés (prévention).
- application du code de vie par les intervenants.
- sentiment d'appartenance.
- respect des adultes par les élèves.
- respect de l'environnement.
- sécurité des élèves sur la cour.

Choix prioritaire 1

Viser la réussite de chacun des élèves en français.

Selon notre définition, un élève qui réussit est celui qui répond aux attentes de fin de cycle et qui fait les efforts nécessaires selon ses capacités en utilisant les stratégies enseignées



Choix prioritaire 2

Offrir un milieu de vie sain, stimulant et sécurisant pour tous

Choix prioritaire 3

Développer le sentiment d'appartenance chez les enfants, les parents et tous les intervenants de notre école

Réussite scolaire Choix prioritaire 1

Viser la réussite de chacun des élèves en français



Climat scolaire Choix prioritaire 2

Offrir un milieu de vie sain, stimulant et sécurisant pour tous



Climat scolaire Choix prioritaire 3

Développer le sentiment d'appartenance chez les enfants, les parents et tous les intervenants de notre école



Objectif :		Objectif :		Objectif :	
1) Augmenter le taux de réussite en lecture		1) Améliorer la pratique de saines habitudes alimentaires (nombre d'enfants qui mangent des collations santé)		1) Augmenter le taux de participation des élèves aux activités parascolaires et pendant la grille matière	
Situation de départ	1er cycle: 81,3%, 2e cycle: 76,7% , 3e cycle: 63,9%	Situation de départ	78% des élèves de notre école	Situation de départ	42% de participation
Résultat visé 2022	résultats supérieurs à la situation de départ	Résultat visé 2022	résultats supérieurs à la situation de départ	Résultat visé 2022	résultats supérieurs à la situation de départ.
Indicateur	bilan juin de chaque année	Indicateur	sondage auprès des enseignants à chaque année	Indicateur	Nombre d'inscriptions aux activités parascolaires par année
Objectif :		Objectif :		Objectif :	
2) Augmenter le taux de réussite en écriture		2) Augmenter le nombre d'élèves qui ont un mode de vie actif (nombre d'enfants qui font de l'activité physique 2 fois et moins par semaine)			
Situation de départ	1er cycle: 80,4 %, 2e cycle: 74,1 %, 3e cycle: 70%	Situation de départ	42% des élèves de notre école	Situation de départ	
Résultat visé 2022	résultats supérieurs à la situation de départ	Résultat visé 2022	résultats supérieurs à la situation de départ	Résultat visé 2022	
Indicateur	Bilan juin de chaque année	Indicateur	sondage auprès des enseignants à chaque année	Indicateur	
Cohérence avec le PEVR : Axe 1: orientations 2 et 3 (objectifs 2.1, 2.2, 2.3, 3.1 et 3.2)		Cohérence avec le PEVR : Axe 2: orientation 5 (objectif 5.1)		Cohérence avec le PEVR : Axe 2: orientation 5 (objectif 5.1 et 5.2)	
					

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
OBJECTIF 1												OBJECTIF 1											OBJECTIF 1									
OBJECTIF 2												OBJECTIF 2											OBJECTIF 2									

Légende : ● Vert = résultats satisfaisants ● Rouge = résultats insatisfaisants

Voici les valeurs retenues dans notre école ainsi que la définition de la réussite

Respect

C'est une valeur qui nous amène à nous comporter avec gentillesse, politesse et tolérance envers nous-mêmes, les autres et l'environnement.



Sentiment d'appartenance

Pour nous le sentiment d'appartenance se perçoit chez une personne épanouie qui collabore avec fierté et engagement dans son milieu de vie.



Responsabilisation

L'élève responsable est celui qui utilise des stratégies afin de s'organiser de façon autonome, qui assume ses choix et qui fait les efforts nécessaires afin d'assurer sa réussite.



Réussite

Un élève qui réussit est celui qui répond aux attentes de fin de cycle et qui fait les efforts nécessaires selon ses capacités en utilisant les stratégies utilisées

CODE DE VIE

Le **code de vie** de l'école a pour but de maintenir un climat sain et sécuritaire pour tous.

Il est ainsi établi dans un but éducatif, afin d'aider l'élève à développer des habiletés favorisant le respect des autres et de l'environnement.

Voici nos règles de vie

En vigueur dans l'école et pour toutes activités parascolaires

Le respect des adultes

Je respecte les consignes de tous les adultes œuvrant dans l'école.

Je suis respectueux dans mon langage parlé ou écrit et dans mes gestes avec les adultes.

Je m'adresse aux adultes en utilisant les expressions « Madame, Monsieur ».

Le respect des pairs

Je suis respectueux dans mon langage parlé ou écrit et dans mes gestes avec les pairs.

Le respect de l'horaire

Je me présente à l'école ou en classe à l'endroit et au moment prévus.

Le respect du travail

Je fais le travail demandé selon les consignes de l'adulte et dans le temps alloué.

J'apporte tout le matériel nécessaire à la tâche.

Le respect de l'environnement

J'utilise le matériel et les lieux qui sont mis à ma disposition selon l'usage prescrit.

Le respect des procédures

J'adopte les comportements attendus tels que décrits dans le code de vie.

Lorsque **les règles de vie ne sont pas respectées**, l'adulte **peut** informer le parent de la situation et des **mesures éducatives prises** pour remédier à la situation.

Collaboration école-famille

A. Tenue vestimentaire

En tout temps dans l'école :

Vêtements propres, adaptés à la saison et au lieu. On demande deux paires de souliers (intérieur, extérieur). En tout temps, le vêtement du haut doit couvrir le vêtement du bas ou vice versa.



Sont interdits à l'école :

Vêtements marqués de symboles violents et/ou vulgaires - tout bijou pouvant servir d'arme et/ou à connotation violente - gilets décolletés - gilets bedaine - camisoles et robes à bretelles spaghetti - les chaussures de type "gougounes" et jugées non sécuritaires - le perçage corporel jugé non sécuritaire (l'école peut demander de couvrir ces derniers avec un petit pansement pour des raisons de sécurité).

Sont interdits dans l'école :

Le port du capuchon, de la casquette, de la tuque et du chapeau à l'intérieur de la classe.

Éducation physique

Vêtements fortement recommandés :

- Chandail à manches courtes;
- Shorts ou bermudas;
- Souliers de sport en bon état, propres et bien attachés;
- Un sac de vêtements pour l'éducation physique.

Ce qui est défendu :

- Camisole, chandail décolleté, chandail bedaine;
- Bijoux trop gros ou dangereux, piercing;
- Souliers brisés, pas attachés ou avec saletés sur la semelle;
- Cheveux trop longs devant les yeux, pas attachés.



L'enfant apporte son costume d'éducation physique le lundi matin et le rapporte le vendredi pour le lavage.

Pour une question d'hygiène et de confort, l'élève doit obligatoirement porter son costume lors des périodes d'éducation physique.

B. Matériel autorisé à l'école

Seul le matériel requis pour les cours est autorisé à l'école.



Sont interdits : tout objet de violence, tout type de lecteurs de musique, montres intelligentes, jeux électroniques, pointeur laser, cellulaire, patins à roues alignées, planches à roulettes, trottinette. (**À moins d'avoir une autorisation pour une activité spéciale de l'école**)

N.B. : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. Afin d'éviter la perte de vêtements, nous vous invitons à inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur.

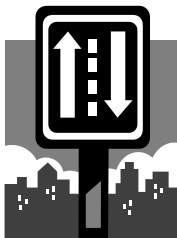
C. Sécurité dans la cour d'école

La cour d'école est réservée aux élèves, aux enseignants et aux éducateurs qui doivent assurer la sécurité des élèves.

La présence des parents sur la cour d'école risquerait de créer des situations inconfortables. Nous vous demandons donc d'éviter de vous rendre sur la cour durant les heures scolaires.

Après les cours, aucune surveillance n'est assurée par les enseignants. S'il survenait un incident à votre enfant sur les terrains de l'école celle-ci n'en assumerait pas la responsabilité.

D. Circulation



Pour les élèves : Les entrées et les sorties dans l'école se font calmement. Toute circulation dans l'école se fait en marchant.

Pendant les heures de cours, par respect pour les classes qui travaillent, les déplacements doivent se faire calmement et en silence.

Pour les parents : pour des motifs de sécurité et de responsabilité, vous devez vous adresser au secrétariat en arrivant à l'école.

E. Soins du matériel scolaire et des jeux

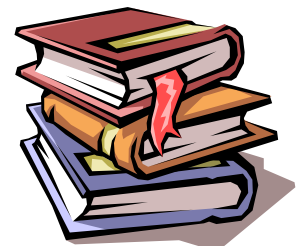
Tous les **volumes** de **bibliothèque** doivent être **remis à temps** et demeurent la responsabilité de l'enfant.

Bureaux et chaises doivent être **gardés propres** et en **bon état**.

Tout le **matériel** mis à la **disposition** des **élèves** pour les récréations devra être **respecté**.

Il est fortement recommandé de couvrir les livres prêtés à l'élève durant l'année et de transporter le matériel dans un sac d'école imperméable.

Le matériel scolaire brisé ou perdu devra être remplacé ou payé par le parent.





F. Absence

Toute **absence (journée ou demi-journée)** doit être **motivée** par les **parents**, que ce soit par téléphone (819) 374-2676, ou par le biais du portail Mozaïk.

G. Retard



Tout retard de l'élève doit être motivé par ses parents. L'entrée se fait alors par la porte du secrétariat.

Dans les cas d'absences et/ou de retards jugés anormaux ou trop nombreux, l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique nous oblige à procéder à un signalement à la DPJ.

H. Départ prématuré

Tout départ de l'école **avant la fin des cours** doit être **motivé par les parents**. L'élève quitte toujours, au moment requis, par la porte du secrétariat.



I. Maladie ou accident

Tout accident ou malaise est signalé par l'élève au premier adulte qu'il voit. L'élève est reconduit au secrétariat où la personne responsable s'occupe des premiers soins et contacte les parents, si nécessaire.

- ♦ Pour tout médicament à prendre par l'élève à l'école, le parent doit compléter le formulaire prévu à cet effet en faisant la demande au secrétariat. L'école ne fournit aucune médication. Aucun membre du personnel ne peut donner un médicament non prescrit. **Selon la loi, si un enfant prend un médicament prescrit, la prescription doit obligatoirement accompagner le médicament.**
- ♦ Pour une exemption d'éducation physique, **un billet médical** peut être requis. Les dates d'exemption du billet médical doivent être respectées, à moins d'un avis écrit du parent.
- ♦ Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.



J. Sollicitation

Aucune sollicitation ou vente n'est autorisée dans l'école outre les campagnes prévues par le Conseil d'établissement.

K. Transport maison-école

Si les parents autorisent leurs enfants à se véhiculer en bicyclette pour venir à l'école, ceux-ci devront obligatoirement le stationner à l'endroit indiqué du côté de la rue du Serrurier. Cependant, il est interdit de circuler en vélo dans la cour sur les heures de classe et ce, jusqu'à la fermeture du service de garde.

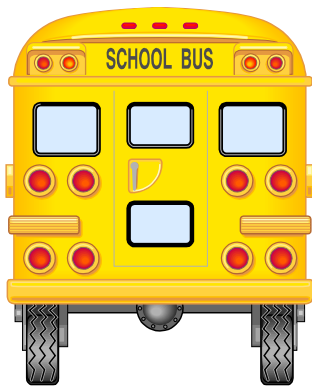
Les élèves qui voyagent à pied ou en autobus doivent respecter les règles de sécurité en vigueur.



N.B. : L'école ne peut être tenue responsable des bris ou vols.

Stationnement de l'école : Il est **interdit** (aux élèves) de circuler dans le stationnement de l'école.

Pour minimiser les risques d'accidents, il est demandé aux parents qui véhiculent leur enfant de **ne pas entrer** dans les aires de stationnement réservées au personnel en tout temps.



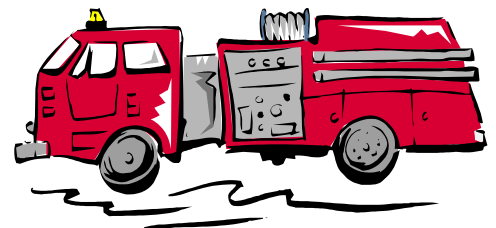
Autobus scolaire : Si je prends l'autobus le soir, j'attends à la file calmement dans la cour de récréation.

À moins d'être porteur d'une **autorisation écrite signée** des parents, **tout élève concerné est tenu d'utiliser le transport scolaire** prévu pour le retour à la maison.

Pour les parents qui viennent conduire ou chercher leurs enfants, nous vous demandons **d'utiliser l'entrée des élèves sur la rue du Serrurier.**

L. Sinistre

Notre établissement suit le protocole établi par le service des incendies de la ville de Trois-Rivières.



M. Comptes à recevoir

Le Centre de Services Scolaire du Chemin-du-Roy a signé une entente avec une agence de recouvrement pour faire un suivi administratif de la gestion des comptes à recevoir.

Pour ce faire, certaines informations concernant les comptes-clients seront transmises mensuellement à cette compagnie pour en faire un suivi.

Dans le but de faire une saine gestion de ses biens, l'école de l'Envolée procèdera mensuellement au report de ses comptes à recevoir. Les informations ainsi reportées seront traitées confidentiellement et utilisées par l'école aux seules fins d'exécuter ses engagements, et ce, conformément aux lois applicables. L'information confidentielle sera utilisée uniquement en rapport avec les comptes à recevoir.

N. Collation

Conformément à notre projet éducatif, seules les collations santé sont autorisées : produits laitiers, fruits et légumes frais.

Les graines, noix et les arachides **sont interdites** en tout temps. Aucun breuvage n'est permis à l'école sauf l'eau.



O. Diner à l'école



Le dîner à l'école est supervisé par les éducateurs du service de garde. Les règles de vie sont les mêmes que durant la journée.

Les collations de récréations doivent être mises dans le sac d'école et non dans la boîte à goûter.

P. Fouille d'un élève ou d'une case

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou des motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'armes ou tout article interdit par le présent code de vie. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Communications en vigueur à l'école de l'Envolée

1. CODE VERT :

Mention spéciale pour souligner le bon coup d'un élève, d'un geste positif effectué.

2. AVIS AUX PARENTS :

Cet avis vise à informer les parents et précise le manquement aux règles de vie avec description de la situation observée et des mesures éducatives appliquées. Une fois reçu, les parents doivent signer l'avis et le retourner à l'école le lendemain matin.



3. VIOLENCE OU INTIMIDATION :

Certains comportements graves ne peuvent être tolérés. Ils nécessitent une intervention particulière et immédiate des intervenants de l'école. Dans ce cas, les parents seront rejoints par téléphone afin d'être avisés.

Une tolérance zéro sera appliquée et la direction déterminera la sanction appropriée selon la nature et la gravité du geste posé.

À travers les interventions éducatives des adultes, l'élève est amené à se responsabiliser face aux gestes posés :

- retour sur la situation
- recherche de solution
- réparation de la faute
- développement d'habiletés et apprentissage d'un meilleur comportement

GESTES À TOLÉRANCE « 0 » :



- Menacer les pairs ou les adultes;
- Attaquer physiquement les pairs ou les adultes;
- Fuguer de l'école;
- Adopter tout comportement qui compromet la sécurité de soi-même et/ou celle des autres;
- Adopter tout comportement qui contrevient aux lois.

La direction utilise plusieurs types d'interventions telles:

- Attribution d'une conséquence;
- Choix de gestes de réparation;
- Présentation d'excuses;
- Application d'une démarche de responsabilisation;
- Suspension « interne » **et/ou** « externe »;
- Signalement aux policiers;
- Application du plan d'action pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école;
- Autres...

Pour tous les gestes décrits, un appel sera fait à la maison afin d'informer les parents de la situation et des mesures prises.

Conditions de réintégration suite à une suspension :

1. Rencontre avec la direction ou son représentant.
2. Que l'élève ait complété de façon adéquate le travail académique et de réinvestissement demandé.

Dans certaines situations où les comportements d'un élève entraînent un danger imminent pour l'élève lui-même ou pour autrui, les intervenants scolaires peuvent être appelés à utiliser la force nécessaire afin d'immobiliser l'élève dans un seul but de protection. Ces mesures doivent être exceptionnelles et ne doivent en aucun cas être considérées comme des mesures éducatives, punitives ou facilitant la surveillance de l'élève.

Il est à noter que, lorsque l'utilisation de telles mesures est nécessaire, les parents doivent en être avisés dans les plus brefs délais. Enfin, lorsque ces mesures sont appliquées, il est obligatoire pour les intervenants impliqués de compléter un « rapport d'événement » et de le remettre à la direction de l'école.

RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

RÈGLES DE VIE

Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré dans un langage respectueux.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

Respect des circuits et de l'horaire

- J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.
- Je me présente à l'heure à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les terrains du Centre de services scolaire et aux points de transferts.

MESSAGE IMPORTANT

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique tels que les guitares sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.

Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite lors du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ELEVE :

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
 - en lançant des objets;
 - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
 - en nuisant à la conduite du chauffeur;
 - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.

DÉCLARATION

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

Signature de l'élève _____

Date _____

Signature des parents _____

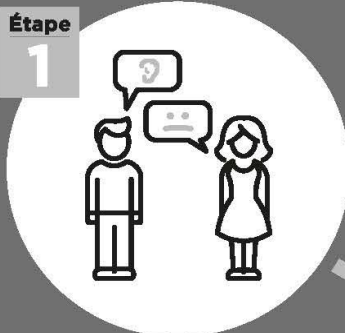
☐ Père

☐ Mère

Processus des PLAINTES

- étape par étape -

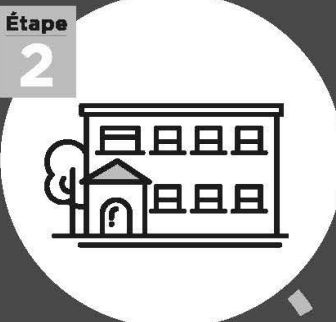
Étape 1



S'adresser directement à l'intervenant concerné afin de régler la problématique.

Si la situation demeure inchangée, s'adresser à la direction de l'établissement.

Étape 2



Étape 4



Si à la suite de la décision du conseil d'administration vous demeurez toujours insatisfait de la situation, ou si votre plainte concerne une situation autre (horaire de l'école, règles de conduite, etc.), vous pourrez déposer une plainte au protecteur de l'élève.

Celui-ci analysera votre plainte et pourra formuler ses recommandations au conseil d'administration qui prendra une décision.

Étape 3



Si l'insatisfaction persiste, adressez-vous au Secrétariat général, qui impliquera la direction de service concernée par la plainte, pour trouver une solution.

Le différend persiste et il concerne une décision prise à l'égard d'un élève? Vous pouvez adresser une demande officielle de révision d'une décision à un comité.

Le dossier sera alors étudié par ce comité qui, après avoir rencontré toutes les parties concernées, fera une recommandation au conseil d'administration pour décision.

Protecteur de l'élève



Quel est le rôle du protecteur de l'élève?

Le protecteur de l'élève n'est pas un membre du personnel du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Il agit de façon **indépendante** et **impartiale**. Son rôle est comparable à celui d'un médiateur. Il intervient lorsque toutes les étapes du processus de traitement ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste. Son mandat est d'écouter, d'analyser et de dégager des pistes de solution afin de soumettre des recommandations au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Pour joindre le protecteur de l'élève :

Monsieur Guy Aublet
Protecteur de l'élève
819 379-5989, poste 7100
Cellulaire : 819 696-3996
protecteur.eleve@cstduroy.qc.ca

Secrétariat général

Pour joindre le
Secrétariat général du CSS du Chemin-du-Roy :
819 379-5989, poste 7270
sg@cstduroy.qc.ca

Visitez notre site Web pour en savoir plus sur le processus de plainte :

[www.cstduroy.qc.ca/
plaintes-et-protecteur-de-leve/](http://www.cstduroy.qc.ca/plaintes-et-protecteur-de-leve/)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



SEPTEMBRE 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
22 CONGÉ 	23 CONGÉ 	24 CONGÉ 	(25) Pédagogique 	(26) Pédagogique 
(29) Pédagogique 	(30) Pédagogique 	(31) Pédagogique 	1 jour 1 Début de l'étape 1 	2 jour 2
5 CONGÉ Fête du Travail 	6 jour 3	7 jour 4	8 jour 5	9 jour 6
12 jour 7	13 jour 8 	14 jour 9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 	15 jour 10	16 jour 1
19 jour 2	20 jour 3	21 jour 4	22 jour 5	(23) Pédagogique 
26 jour 6	27 jour 7	28 jour 8	29 jour 9	30 jour 10

Journées de classe : 20

Journées pédagogiques : 6

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

OCTOBRE 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 T ³ Élection 	4 jour 1	5 jour 2	6 jour 3	7 Pédagogique 
10 CONGÉ Action de grâce 	11 jour 4	12 jour 5	13 jour 6	14 jour 7 Remise de la communication aux parents 
17 jour 8	18 jour 9	19 jour 10	20 jour 1	21 jour 2
24 jour 3	25 jour 4	26 jour 5	27 jour 6	28 jour 7
31 jour 8				

Journées de classe : 19

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

NOVEMBRE 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1 jour 9	2 jour 10	3 jour 1	4 jour 2 Fin de l'étape 1 
7 jour 3 Début de l'étape 2 	8 jour 4	9 jour 5	10 jour 6 Remise du bulletin de l'étape 1 Rencontre  DE PARENTS	11 Pédagogique Rencontre  DE PARENTS
14 jour 7	15 jour 8	16 jour 9	17 jour 10	18 jour 1
21 jour 2	22 jour 3	23 jour 4	24 jour 5	25 jour 6
28 jour 7	29 jour 8	30 jour 9		

Journées de classe : 21

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

DÉCEMBRE 2022

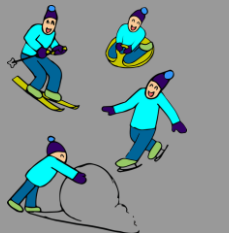
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1 jour 10	2 Pédagogique 
5 jour 1	6 jour 2	7 jour 3	8 jour 4	9 jour 5
12 jour 6	13 jour 7	14 jour 8	15 jour 9	16 jour 10
19 jour 1	20 jour 2	21 jour 3	22 jour 4	23 jour 5
26 CONGÉ 	27 CONGÉ 	28 CONGÉ 	29 CONGÉ 	30 CONGÉ 

Journées de classe : 16

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

JANVIER 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 CONGÉ 	3 CONGÉ 	4 CONGÉ 	5 CONGÉ 	6 CONGÉ 
9 Pédagogique 	10 jour 6	11 jour 7	12 jour 8	13 jour 9
16 jour 10	17 jour 1	18 jour 2	19 jour 3	20 jour 4
23 jour 5	24 jour 6	25 jour 7	26 jour 8	27 Pédagogique
30 jour 9	31 jour 10			

Journées de classe : 15

Journées pédagogiques : 2

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

FÉVRIER 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 jour 1	2 jour 2	3 jour 3
6 jour 4	7 jour 5	8 jour 6	9 jour 7	10 jour 8
13 Jour 9	14 jour 10 	15 jour 1	16 jour 2	17 Pédagogique 
20 jour 3	21 jour 4	22 jour 5	23 jour 6	24 jour 7 Fin de l'étape 2 
27 RELÂCHE 	28 RELÂCHE 			

Journées de classe : 17

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

MARS 2023

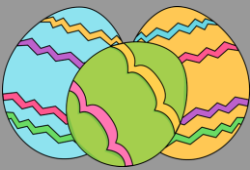
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 RELÂCHE 	2 RELÂCHE 	3 RELÂCHE 
6 jour 8 Début de l'étape 3 	7 jour 9	8 jour 10	9 jour 1	10 jour 2 Remise du bulletin de l'étape 2
13 jour 3	14 jour 4	15 jour 5	16 jour 6	17 jour 7
20 jour 8	21 jour 9	22 jour 10	23 jour 1	24 Pédagogique 
27 jour 2	28 jour 3	29 jour 4	30 jour 5	31 jour 6

Journées de classe : 19

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

AVRIL 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 jour 7	4 jour 8	5 jour 9	6 jour 10	7 CONGÉ Vendredi Saint 
10 CONGÉ Lundi de Pâques 	11 jour 1	12 jour 2	13 jour 3	14 jour 4
17 jour 5	18 jour 6	19 jour 7	20 jour 8	21 jour 9
24 jour 10	25 jour 1	26 jour 2	27 jour 3	28 Pédagogique 

Journées de classe : 17

Journée pédagogique : 1

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

MAI 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 jour 4	2 jour 5	3 jour 6	4 jour 7	5 jour 8
8 jour 9	9 jour 10	10 jour 1	11 jour 2	(12) Tempête-1 
15 jour 3	16 jour 4	17 jour 5	18 jour 6	(19) Tempête-2 
22 CONGÉ Fête des Patriotes 	23 jour 7	24 jour 8	25 Jour 9	26 jour 10
29 jour 1	30 jour 2	31 jour 3		

Journées de classe : 22

Journée pédagogique : 0 (+ 2 journées tempêtes)

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

JUIN 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1 jour 4	2 jour 5
5 jour 6	6 jour 7	7 jour 8	8 jour 9	9 jour 10
12 jour 1	13 jour 2	14 jour 3	15 jour 4	16 jour 5
19 jour 6	20 jour 7	21 jour 8	22 jour 9	23 jour 10
				Fin de l'étape 3  Remise du bulletin le 29 juin 2022
26 CONGÉ 	27 Pédagogique 	28 Pédagogique 	29 Pédagogique 	30 CONGÉ 

Journées de classe : 17

Journées pédagogiques : 3

Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	
Date de la communication : _____	
Message	
Signature : _____ Date : _____	

Tables d'additions (0 à 12)

0	1	2	3	4	5	6
0 + 0 = 0	0 + 1 = 1	0 + 2 = 2	0 + 3 = 3	0 + 4 = 4	0 + 5 = 5	0 + 6 = 6
1 + 0 = 1	1 + 1 = 2	1 + 2 = 3	1 + 3 = 4	1 + 4 = 5	1 + 5 = 6	1 + 6 = 7
2 + 0 = 2	2 + 1 = 3	2 + 2 = 4	2 + 3 = 5	2 + 4 = 6	2 + 5 = 7	2 + 6 = 8
3 + 0 = 3	3 + 1 = 4	3 + 2 = 5	3 + 3 = 6	3 + 4 = 7	3 + 5 = 8	3 + 6 = 9
4 + 0 = 4	4 + 1 = 5	4 + 2 = 6	4 + 3 = 7	4 + 4 = 8	4 + 5 = 9	4 + 6 = 10
5 + 0 = 5	5 + 1 = 6	5 + 2 = 7	5 + 3 = 8	5 + 4 = 9	5 + 5 = 10	5 + 6 = 11
6 + 0 = 6	6 + 1 = 7	6 + 2 = 8	6 + 3 = 9	6 + 4 = 10	6 + 5 = 11	6 + 6 = 12
7 + 0 = 7	7 + 1 = 8	7 + 2 = 9	7 + 3 = 10	7 + 4 = 11	7 + 5 = 12	7 + 6 = 13
8 + 0 = 8	8 + 1 = 9	8 + 2 = 10	8 + 3 = 11	8 + 4 = 12	8 + 5 = 13	8 + 6 = 14
9 + 0 = 9	9 + 1 = 10	9 + 2 = 11	9 + 3 = 12	9 + 4 = 13	9 + 5 = 14	9 + 6 = 15
10 + 0 = 10	10 + 1 = 11	10 + 2 = 12	10 + 3 = 13	10 + 4 = 14	10 + 5 = 15	10 + 6 = 16
11 + 0 = 11	11 + 1 = 12	11 + 2 = 13	11 + 3 = 14	11 + 4 = 15	11 + 5 = 16	11 + 6 = 17
12 + 0 = 12	12 + 1 = 13	12 + 2 = 14	12 + 3 = 15	12 + 4 = 16	12 + 5 = 17	12 + 6 = 18
7	8	9	10	11	12	
0 + 7 = 7	0 + 8 = 8	0 + 9 = 9	0 + 10 = 10	0 + 11 = 11	0 + 12 = 12	
1 + 7 = 8	1 + 8 = 9	1 + 9 = 10	1 + 10 = 11	1 + 11 = 12	1 + 12 = 13	
2 + 7 = 9	2 + 8 = 10	2 + 9 = 11	2 + 10 = 12	2 + 11 = 13	2 + 12 = 14	
3 + 7 = 10	3 + 8 = 11	3 + 9 = 12	3 + 10 = 13	3 + 11 = 14	3 + 12 = 15	
4 + 7 = 11	4 + 8 = 12	4 + 9 = 13	4 + 10 = 14	4 + 11 = 15	4 + 12 = 16	
5 + 7 = 12	5 + 8 = 13	5 + 9 = 14	5 + 10 = 15	5 + 11 = 16	5 + 12 = 17	
6 + 7 = 13	6 + 8 = 14	6 + 9 = 15	6 + 10 = 16	6 + 11 = 17	6 + 12 = 18	
7 + 7 = 14	7 + 8 = 15	7 + 9 = 16	7 + 10 = 17	7 + 11 = 18	7 + 12 = 19	
8 + 7 = 15	8 + 8 = 16	8 + 9 = 17	8 + 10 = 18	8 + 11 = 19	8 + 12 = 20	
9 + 7 = 16	9 + 8 = 17	9 + 9 = 18	9 + 10 = 19	9 + 11 = 20	9 + 12 = 21	
10 + 7 = 17	10 + 8 = 18	10 + 9 = 19	10 + 10 = 20	10 + 11 = 21	10 + 12 = 22	
11 + 7 = 18	11 + 8 = 19	11 + 9 = 20	11 + 10 = 21	11 + 11 = 22	11 + 12 = 23	
12 + 7 = 19	12 + 8 = 20	12 + 9 = 21	12 + 10 = 22	12 + 11 = 23	12 + 12 = 24	

Tables de soustractions (0 à 12)

0	1	2	3	4	5	6
0 - 0 = 0	1 - 1 = 0	2 - 2 = 0	3 - 3 = 0	4 - 4 = 0	5 - 5 = 0	6 - 6 = 0
1 - 0 = 1	2 - 1 = 1	3 - 2 = 1	4 - 3 = 1	5 - 4 = 1	6 - 5 = 1	7 - 6 = 1
2 - 0 = 2	3 - 1 = 2	4 - 2 = 2	5 - 3 = 2	6 - 4 = 2	7 - 5 = 2	8 - 6 = 2
3 - 0 = 3	4 - 1 = 3	5 - 2 = 3	6 - 3 = 3	7 - 4 = 3	8 - 5 = 3	9 - 6 = 3
4 - 0 = 4	5 - 1 = 4	6 - 2 = 4	7 - 3 = 4	8 - 4 = 4	9 - 5 = 4	10 - 6 = 4
5 - 0 = 5	6 - 1 = 5	7 - 2 = 5	8 - 3 = 5	9 - 4 = 5	10 - 5 = 5	11 - 6 = 5
6 - 0 = 6	7 - 1 = 6	8 - 2 = 6	9 - 3 = 6	10 - 4 = 6	11 - 5 = 6	12 - 6 = 6
7 - 0 = 7	8 - 1 = 7	9 - 2 = 7	10 - 3 = 7	11 - 4 = 7	12 - 5 = 7	13 - 6 = 7
8 - 0 = 8	9 - 1 = 8	10 - 2 = 8	11 - 3 = 8	12 - 4 = 8	13 - 5 = 8	14 - 6 = 8
9 - 0 = 9	10 - 1 = 9	11 - 2 = 9	12 - 3 = 9	13 - 4 = 9	14 - 5 = 9	15 - 6 = 9
10 - 0 = 10	11 - 1 = 10	12 - 2 = 10	13 - 3 = 10	14 - 4 = 10	15 - 5 = 10	16 - 6 = 10
11 - 0 = 11	12 - 1 = 11	13 - 2 = 11	14 - 3 = 11	15 - 4 = 11	16 - 5 = 11	17 - 6 = 11
12 - 0 = 12	13 - 1 = 12	14 - 2 = 12	15 - 3 = 12	16 - 4 = 12	17 - 5 = 12	18 - 6 = 12
7	8	9	10	11	12	
7 - 7 = 0	8 - 8 = 0	9 - 9 = 0	10 - 10 = 0	11 - 11 = 0	12 - 12 = 0	
8 - 7 = 1	9 - 8 = 1	10 - 9 = 1	11 - 10 = 1	12 - 11 = 1	13 - 12 = 1	
9 - 7 = 2	10 - 8 = 2	11 - 9 = 2	12 - 10 = 2	13 - 11 = 2	14 - 12 = 2	
10 - 7 = 3	11 - 8 = 3	12 - 9 = 3	13 - 10 = 3	14 - 11 = 3	15 - 12 = 3	
11 - 7 = 4	12 - 8 = 4	13 - 9 = 4	14 - 10 = 4	15 - 11 = 4	16 - 12 = 4	
12 - 7 = 5	13 - 8 = 5	14 - 9 = 5	15 - 10 = 5	16 - 11 = 5	17 - 12 = 5	
13 - 7 = 6	14 - 8 = 6	15 - 9 = 6	16 - 10 = 6	17 - 11 = 6	18 - 12 = 6	
14 - 7 = 7	15 - 8 = 7	16 - 9 = 7	17 - 10 = 7	18 - 11 = 7	19 - 12 = 7	
15 - 7 = 8	16 - 8 = 8	17 - 9 = 8	18 - 10 = 8	19 - 11 = 8	20 - 12 = 8	
16 - 7 = 9	17 - 8 = 9	18 - 9 = 9	19 - 10 = 9	20 - 11 = 9	21 - 12 = 9	
17 - 7 = 10	18 - 8 = 10	19 - 9 = 10	20 - 10 = 10	21 - 11 = 10	22 - 12 = 10	
18 - 7 = 11	19 - 8 = 11	20 - 9 = 11	21 - 10 = 11	22 - 11 = 11	23 - 12 = 11	
19 - 7 = 12	20 - 8 = 12	21 - 9 = 12	22 - 10 = 12	23 - 11 = 12	24 - 12 = 12	

Stratégies de lecture à enseigner explicitement et à réinvestir de façon explicite (préscolaire et premier cycles du primaire)



AVANT LA LECTURE : Pour me préparer à lire	
Préscolaire	1 ^{er} CYCLE
- Je survole le texte : - J'observe la page couverture. - J'observe les illustrations. - Je regarde le titre et les intertitres. - Je pense à ce que je connais sur le sujet. - J'imagine ce qui va se passer : - À partir du titre - À partir des illustrations	- Je survole le texte : - J'observe la page couverture, le titre, les illustrations - J'observe la structure du texte. - Je sais pourquoi je lis. - Je pense à ce que je connais sur le sujet. - J'imagine ce qui va se passer. (Je fais des hypothèses sur ma lecture.)
PENDANT LA LECTURE : Pour comprendre ce que je lis	
Préscolaire	1 ^{er} CYCLE
POUR COMPRENDRE LES PHRASES ET LE TEXTE - Je fais des images dans ma tête. - Je prévois la suite du texte à partir de ce que mon enseignante lit.	POUR LIRE LES MOTS : - J'ouvre grand mes yeux pour reconnaître les mots connus. - Je découpe le mot en syllabes. POUR COMPRENDRE LES MOTS DIFFICILES : - Je lis les mots qui viennent avant et ceux qui viennent après. POUR COMPRENDRE LES PHRASES : - J'utilise la ponctuation. (2^e année) - Je lis par groupe de mots. (2^e année) - Je fais des images dans ma tête. Si la phrase est difficile : - Je fais une pause. Je relis la phrase plus lentement.... Puis, je relis la phrase précédente et la phrase suivante. POUR COMPRENDRE LE TEXTE : - Je me rappelle pourquoi je lis. - Je prévois la suite du texte à partir de ce que j'ai lu. - Je me rappelle la structure du texte. - Je fais des images dans ma tête. - Je trouve les informations sous-entendues du texte. : 2^e année
APRÈS LA LECTURE : Pour identifier ce que j'ai appris	
Préscolaire	1 ^{er} CYCLE
- Je redis dans mes mots. - Je réagis au texte. - Je vérifie mes hypothèses.	- Je redis dans mes mots ce que j'ai lu. - Je réagis au texte ; je partage mes impressions, je m'identifie aux personnages. - Je vérifie mes hypothèses. - Je nomme les stratégies utilisées.



LA LECTURE RAISONNÉE

Prédire : Imaginer la suite du texte
(Justifier)



Élaborer : Faire des liens
(texte-tête, texte-tête-texte)



Faire une mise au point :

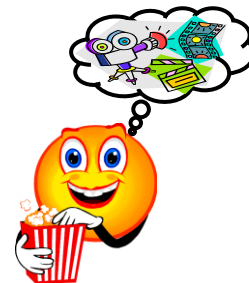
☒ Lire avant et après



☒ Analyser le mot



☒ Faire du cinéma



Relire avec l'hypothèse en tête
Sinon, chercher dans le dictionnaire.



Se remémorer : Se souvenir de l'histoire
(Annoter = mots-clés)



N'oublie pas que durant toute ta lecture, tu dois te poser des questions!

Inspiré de Christian Boyer

Stratégies de lecture

Lorsque je ne comprends pas bien ce que je lis.

Je m'arrête pour faire :

la mise au

⇒ lire avant, lire après

⇒ analyser le mot

⇒ faire du cinéma



⇒ Je fais une pause!



⇒ Je relis la phrase plus lentement.



⇒ Puis, je relis la phrase précédente et la phrase suivante.

je cherche

⇒ J'utilise les phrases interrogatives

- ⇒ Qui? Je cherche ...personne, animal
- ⇒ Où? Je cherche ...l'endroit, la place
- ⇒ Combien? Je cherche ...le nombre
- ⇒ Comment? Je cherche ...la manière, la façon
- ⇒ Quand? Je cherche ...le temps
- ⇒ Pourquoi? Je cherche ...la raison
- ⇒ Quel, quels, quelle, quelles..... Je cherche ...c'est quoi

Je relis les phrases avec la question dans ma tête.

Je vérifie ma compréhension.

Je sais ce que je lis parce que je peux résumer ma lecture.

Se corriger en 5 étapes



1^{er} cycle



Je respecte le sujet demandé.



Majuscules et Points

(M)

(.)

(J)e regarde la grande fenêtre(.



Féminin et Pluriel

la, une, ta, ma, chemise

les, des, mes, ses, trois

(Les) belles(couleurs(



Orthographe des mots

(D)

Aujourd'hui



Calligraphie



Je mange une belle pomme.



Verbe AVOIR, AUXILIAIRE

Indicatif

Présent	Passé composé	Imparfait	Plus-que-parfait
j'ai tu as il a nous avons vous avez ils ont	j'ai eu tu as eu il a eu nous avons eu vous avez eu ils ont eu	j'avais tu avais il avait nous avions vous aviez ils avaient	j'avais eu tu avais eu il avait eu nous avions eu vous aviez eu ils avaient eu
Passé simple	Passé antérieur	Futur simple	Futur antérieur
j'eus tu eus il eut nous eûmes vous eûtes ils eurent	j'eus eu tu eus eu il eut eu nous eûmes eu vous eûtes eu ils eurent eu	j'aurai tu auras il aura nous aurons vous aurez ils auront	j'aurai eu tu auras eu il aura eu nous aurons eu vous aurez eu ils auront eu
Conditionnel présent	Conditionnel passé		Futur proche
j'aurais tu aurais il aurait nous aurions vous auriez ils auraient	j'aurais eu tu aurais eu il aurait eu nous aurions eu vous auriez eu ils auraient eu		je vais avoir tu vas avoir il va avoir nous allons avoir vous allez avoir ils vont avoir

Subjonctif

Présent	Passé	Présent	Passé
que j'aie que tu aies qu'il ait que nous ayons que vous ayez qu'ils aient	que j'aie eu que tu aies eu qu'il ait eu que nous ayons eu que vous ayez eu qu'ils aient eu	aie ayons ayez	aie eu ayons eu ayez eu

Impératif

Participe

Présent	Passé	Présent	Passé
ayant	eu eue eus eues ayant eu	avoir	avoir eu

Infinitif

Verbe ÊTRE, AUXILIAIRE

Indicatif

Présent	Passé composé	Imparfait	Plus-que-parfait
je suis tu es il est nous sommes vous êtes ils sont	j'ai été tu as été il a été nous avons été vous avez été ils ont été	j' étais tu étais il était nous étions vous étiez ils étaient	j'avais été tu avais été il avait été nous avions été vous aviez été ils avaient été
Passé simple	Passé antérieur	Futur simple	Futur antérieur
je fus tu fus il fut nous fûmes vous fûtes ils furent	j'eus été tu eus été il eut été nous eûmes été vous eûtes été ils eurent été	je serai tu seras il sera nous serons vous serez ils seront	j'aurai été tu auras été il aura été nous aurons été vous aurez été ils auront été
Conditionnel présent	Conditionnel passé		Futur proche
je serais tu serais il serait nous serions vous seriez ils seraient	j'aurais été tu aurais été il aurait été nous aurions été vous auriez été ils auraient été		je vais être tu vas être il va être nous allons être vous allez être ils vont être

Subjonctif

Présent	Passé	Présent	Passé
que je sois que tu sois qu'il soit que nous soyons que vous soyez qu'ils soient	que j'aie été que tu aies été qu'il ait été que nous ayons été que vous ayez été qu'ils aient été	sois soyons soyez	aie été ayons été ayez été

Impératif

Participe

Présent	Passé	Présent	Passé
étant	été étée étés étées ayant été	être	avoir été

Infinitif

[illegible]

Calendrier scolaire 2022-2023



AOÛT 2022				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Cl : 0 Péd : 5

SEPTEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ¹	2 ²
5	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶
12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹⁰	16 ¹
19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23
26 ⁸	27 ⁷	28 ⁸	29 ⁹	30 ¹⁰

Cl : 20 Péd : 1

OCTOBRE 2022				
L	M	M	J	V
1 ³	4 ¹	5 ²	6 ³	7
10	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷
17 ⁸	18 ⁹	19 ¹⁰	20 ¹	21 ²
24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷
31 ⁸				

Cl : 19 Péd : 1

NOVEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
	1 ⁸	2 ¹⁰	3 ¹	4 ²
7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11
14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18 ¹
21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶
28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹		

Cl : 21 Péd : 1

DÉCEMBRE 2022				
L	M	M	J	V
			1 ¹⁰	2
5 ¹	6 ²	7 ³	8 ⁴	9 ⁵
12 ⁸	13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹⁰
19 ¹	20 ²	21 ³	22 ⁴	23 ⁵
26	27	28	29	30

Cl : 16 Péd : 1

JANVIER 2023				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10 ⁸	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹
16 ¹⁰	17 ¹	18 ²	19 ³	20 ⁴
23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26 ⁸	27
30 ⁹	31 ¹⁰			

Cl : 15 Péd : 2



FÉVRIER 2023				
L	M	M	J	V
		1 ¹	2 ²	3 ³
6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸
13 ⁹	14 ¹⁰	15 ¹	16 ²	17
20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷
27	28			

Cl : 17 Péd : 1

MARS 2023				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6 ⁸	7 ⁹	8 ¹⁰	9 ¹	10 ²
13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷
20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰	23 ¹	24
27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31 ⁶

Cl : 19 Péd : 1

AVRIL 2023				
L	M	M	J	V
3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹⁰	7
10	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴
17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹
24 ¹⁰	25 ¹	26 ²	27 ³	28

Cl : 17 Péd : 1

MAI 2023				
L	M	M	J	V
1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸
8 ⁹	9 ¹⁰	10 ¹	11 ²	12 ³
15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸
22	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹⁰
29 ¹	30 ²	31 ³		

Cl : 22 Péd : 0

JUIN 2023				
L	M	M	J	V
			1 ⁴	2 ⁵
5 ⁸	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹⁰
12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵
19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹⁰
26	27	28	29	30

Cl : 17 Péd : 3

L É G E N D E		Congé pour les élèves et le personnel enseignant		Fin de l'étape
		Journée pédagogique		Remise de la communication ou du bulletin
		Assemblée générale des parents de l'École de l'Envolée		Prise de la photo scolaire
	T ¹⁻²	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison		
	T ³	Élections provinciales 2022		